

LA ROCHE-SUR-YON

ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION DE DOMANIALITE



NOTICE EXPLICATIVE

Objet :

- I. **Déclassement partiel du domaine public en vue d'aliénation Impasse des Transports**
- II. **Annexes**

SOMMAIRE

I.	Déclassement partiel du domaine public en vue d'aliénation	3
II.	Annexes	7
	○ Délibération de lancement de la procédure d'enquête publique du Conseil Municipal	
	○ Arrêté fixant les modalités de l'enquête publique	
	○ Avis d'enquête publique	
	○ Courriers d'information aux riverains	
	○ Annonces et articles	

I. Déclassement partiel du domaine public en vue d'aliénation

Dans le cadre de sa gestion du domaine public et privé, la Ville procède régulièrement à des déclassements de portion de voiries, délaissés fonciers ou espaces verts n'ayant plus d'intérêt majeur pour la collectivité ou encore pour leur donner une autre dimension en l'intégrant à son domaine privé afin de développer des projets privés, de créer des fronts bâtis réguliers, de rationaliser son patrimoine bâti et non bâti. Ces déclassements nécessitent parfois l'organisation d'enquête publique.

Le Conseil Municipal, par délibération du 9 décembre 2025, a approuvé le lancement d'une enquête publique en vue d'un déclassement du domaine public d'une portion de voirie située impasse des Transports, au sein de la zone d'activités Acti Sud.

La palette de retournement située impasse des Transports fait l'objet de stationnements abusifs empêchant le retournement des poids lourds, gênant la voie d'accès au domaine ferroviaire ainsi que l'accès aux canalisations d'assainissement pour leur entretien. Des problèmes d'insalubrité, de nuisances sonores, de raccordements illicites aux réseaux d'énergie ainsi que des rejets hors réseaux provoquant des pollutions ont également été relevés.

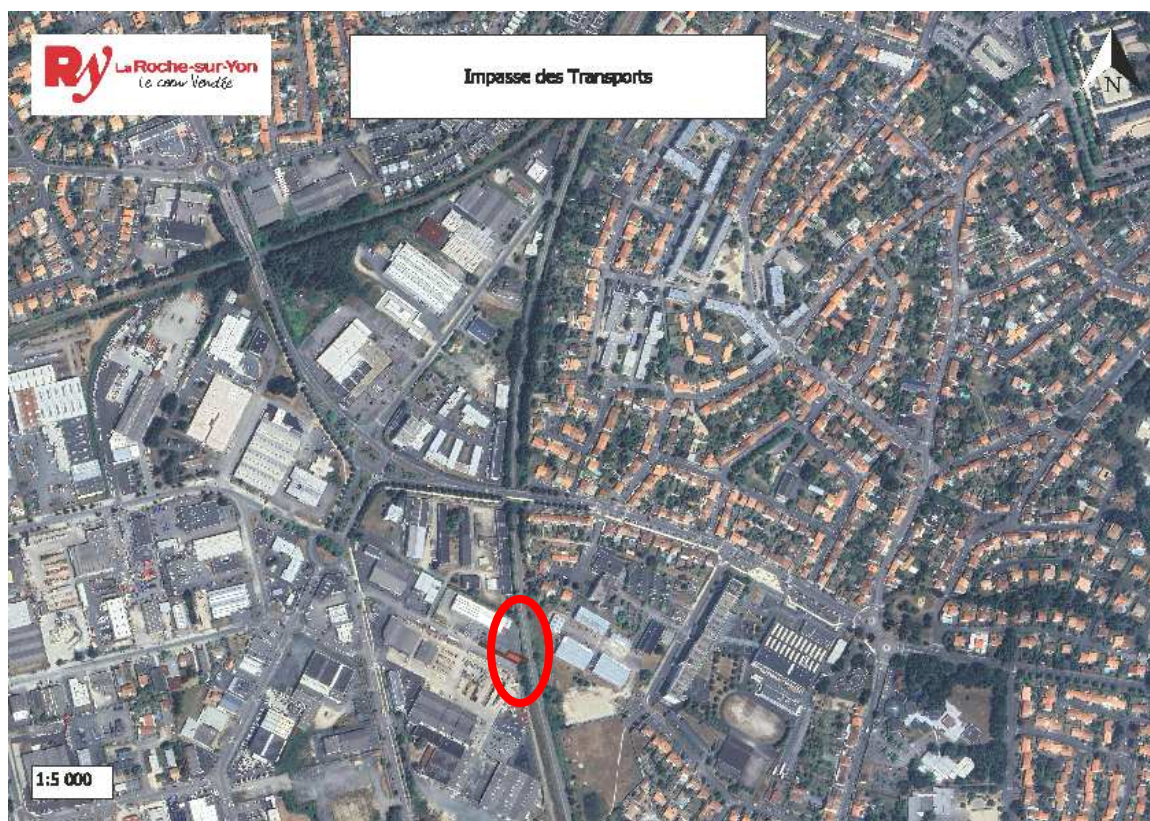
Afin de remédier à ces dysfonctionnements, la Ville envisage le réaménagement de la voirie. Le projet prévoit la suppression de la palette de retournement existante et la création d'une nouvelle palette positionnée au milieu de l'impasse, à hauteur des entrées de l'ESAT et de Vendée Matériaux, accompagnée d'une réduction de la largeur de la voirie. Cette nouvelle configuration permettra de supprimer les possibilités de stationnement abusif et d'améliorer le fonctionnement de l'impasse.

La SCI LE BON, impactée par les nuisances constatées, propose d'acquérir une partie de l'emprise correspondant à l'ancienne palette de retournement lui permettant de réorganiser son stationnement et sécuriser son établissement par l'installation d'une clôture.

En contrepartie, la SCI LE BON cédera à la Ville une emprise foncière permettant la réalisation de la nouvelle palette de retournement.

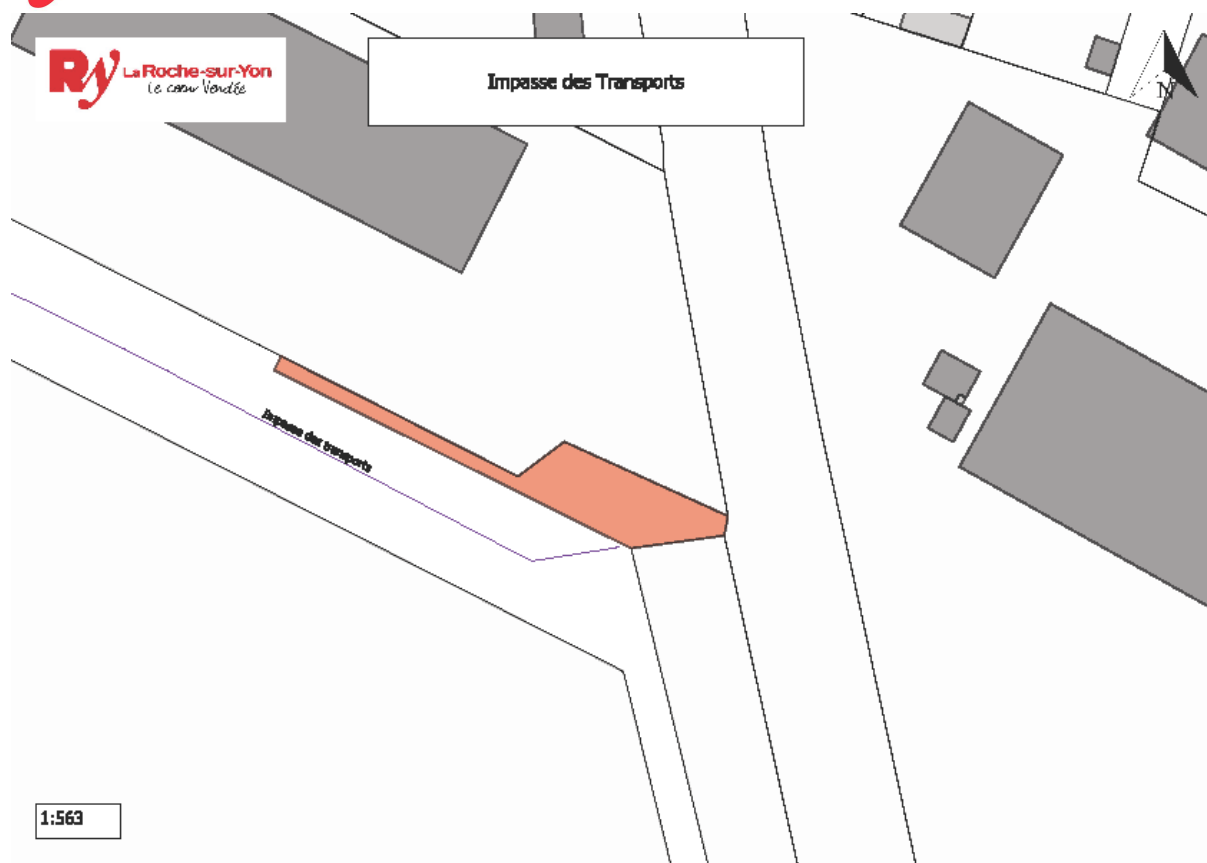
Aucune contrainte ne s'opposant à cette cession, une procédure de déclassement peut être engagée. L'emprise exacte sera précisée par l'intervention d'un géomètre.

Plan de situation



Plan de localisation



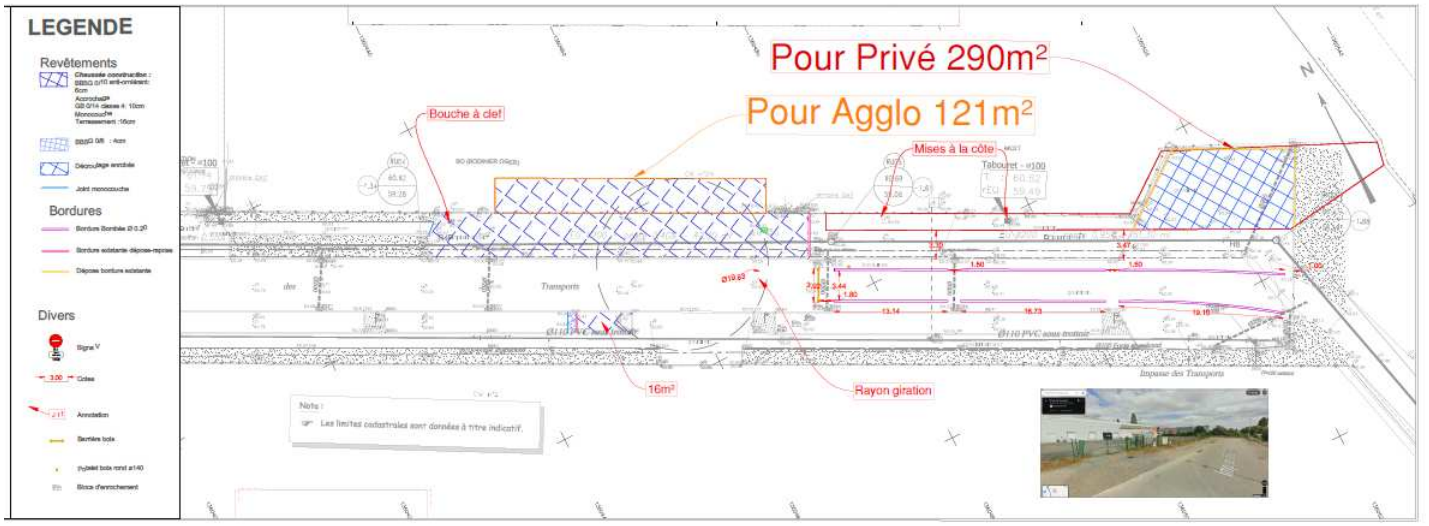


Vue de la palette de retournement de l'impasse des Transports





Plan projet



Annexes

- Délibération de lancement de la procédure d'enquête publique du Conseil Municipal
- Arrêté fixant les modalités de l'enquête publique
- Avis d'enquête publique
- Courriers d'information aux riverains
- Annonces et articles

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Reçu en Préfecture le **12/12/25**
Affiché le : **12/12/25**
N° 085-218501914-20251209-172531-DE-1-1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

Sous la présidence de Monsieur Luc Bouard, Maire

Présents : 38

Monsieur Luc Bouard, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Malik Abdallah, Madame Sylvie Durand, Monsieur Bernard Quenault, Madame Nathalie Gosselin, Madame Frédérique Pépin, Monsieur Maximilien Schnel, Madame Sophie Montalétang, Monsieur Patrick Durand, Madame Myriam Ratier, Monsieur Jacques Besseau, Madame Patricia Lejeune, Monsieur Philippe Porté, Madame Françoise Bouet, Monsieur Bruno Guillou, Monsieur Jean-Pierre Leloup, Monsieur Dominique Guillet, Madame Michèle Jossier, Madame Danielle Martin, Monsieur Christophe Blanchard, Madame Laurence Gillaizeau, Monsieur Cyril Bréhéret, Madame Aurore Ravez, Monsieur François Caumeau, Monsieur Aurélien Roho, Monsieur Ambroise Gasnet, Monsieur Guy Batiot, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Pierre Lefebvre, Monsieur Vincent Lepley, Monsieur Sébastien Allain, Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Madame Martine Chantecaille.

Absents donnant pouvoir : 6

Mme Françoise Raynaud à Mme Anne Aubin-Sicard, Mme Dominique Boisseau-Rapiteau à M. Luc Bouard, Mme Béatrice Bichon Bellamy à M. Sébastien Allain, Mme Patricia Murail-Gentreau à M. Pierre Lefebvre, M. Stéphane Ibarra à Mme Florence Lemaire, Mme Claire Mauriat à Mme Martine Chantecaille.

Absent : Monsieur Romain Brochard.

Secrétaire de séance : Michèle Jossier

Adopté à l'unanimité
44 voix pour

17	MODIFICATION DE DOMANIALITE - LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLEMENT AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC - IMPASSE DES TRANSPORTS
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Dans le cadre de sa gestion du domaine public et privé, la Ville procède régulièrement à des classements de voiries ou d'espaces verts dans le domaine public et à des déclassements de portion de voiries, délaissés fonciers ou espaces verts n'ayant plus d'intérêt majeur pour la collectivité ou encore pour leur donner une autre dimension en l'intégrant à son domaine privé.

Les objectifs poursuivis sont donc multiples comme la volonté de créer des fronts bâtis réguliers, sans pour autant affecter la circulation publique, de rationaliser son patrimoine bâti et non bâti ou encore de permettre l'émergence de projets privés. Ces classements et déclassements nécessitent parfois l'organisation d'enquête publique comme le déclassement de l'impasse des Transports.

En effet, La Roche-sur-Yon Agglomération, gestionnaire des zones d'activités, souhaite réaménager la voirie de cette impasse située au sein de la ZAE Acti Sud, afin de rapprocher la palette de retournement vers le début de l'impasse, devant les entrées de l'ESAT et de Vendée Matériaux.

Pour la réalisation de ce projet, la Ville de La Roche-sur-Yon, en tant que propriétaire de l'espace public au sein de cette ZAE est associée à la démarche. Elle a ainsi sollicité l'ESAT, propriétaire de la parcelle cadastrée section CX numéro 24 afin d'acquérir une emprise foncière d'une superficie d'environ 130 m².

En contrepartie, la Ville de La Roche-sur-Yon propose de lui céder une portion à extraire du domaine public d'une superficie d'environ 285 m² afin que l'ESAT puisse réorganiser son stationnement et se clôturer. Cet espace correspond à l'ancienne palette de retournement désormais dépourvue de son utilité publique suite aux travaux de réaménagement de la voirie.

Par conséquent, préalablement à la cession, il y a lieu d'engager une procédure d'enquête publique préalable relative au déclassement de l'emprise foncière concernée.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

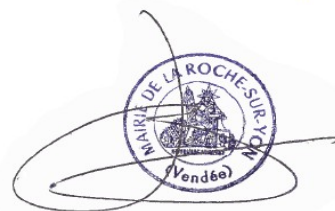
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L.141-3, L.161-1 et R. 141-4 et suivants,

1. **DÉCIDE** d'engager la procédure d'enquête publique concernant le déclassement d'une portion du domaine public de l'impasse des Transports, zone d'activité Acti Sud ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire, à constituer le dossier d'enquête publique, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Luc Bouard

Impasse des Transports



Impasse des Transports



Impasse des Transports

Impasse des transports



REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON
PLACE DU THÉÂTRE
85000 LA ROCHE-SUR-YON**

ARRETE N° 2025_Ville_2234

**PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR UN PROJET DE MODIFICATION DE DOMANIALITE
ET DESIGNANT LE COMMISSAIRE ENQUETEUR**

LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

VU les dispositions du Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.141-3, L.141-5 et R.141-4 et suivants,

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme,

VU la liste des commissaires-enquêteurs publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée,

VU la délibération n° 9 du 2 février 2023 donnant délégation au Maire de La Roche-sur-Yon pour les attributions dans différents domaines (finances, marchés publics, aménagement, habitat, urbanisme, administration générale) en application de l'article L2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n° 23-0175 du 9 février 2023 donnant délégation à Monsieur Pierre LEFEBVRE, adjoint, pour les secteurs de l'aménagement et de l'urbanisme, des bâtiments publics, de l'espace rural et de la commission sécurité,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Roche-sur-Yon du 9 décembre 2025 approuvant le lancement de l'enquête publique préalablement au déclassement du domaine public,

Vu les pièces du dossier soumises à l'enquête publique.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Objet et durée de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le déclassement partiel du domaine public viaire, en vue d'aliénation, impasse des Transports.

L'enquête publique se déroulera sur une période de 15 jours consécutifs du 9 février 2026 à 9h00 (date et heure d'ouverture de l'enquête) au 23 février 2026 inclus à 17h00 (date et heure légale française de clôture de l'enquête).

Article 2 : Personne responsable du projet

Il s'agit de Monsieur le Maire de La Roche-sur-Yon.

Article 3 : Désignation du commissaire-enquêteur

Monsieur Rémi ABRIOL, retraité de la fonction publique, inscrit sur la liste d'aptitude 2025, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Maire, par le présent arrêté.

Article 4 : Publicité de l'enquête

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, un avis au public sera publié dans un journal local habilité à recevoir les annonces légales, sur le site Internet <http://www.larochesuryon.fr>, aux services techniques et administratifs de la Ville ainsi que sur les lieux faisant l'objet de la modifications de domanialité.

Les avis publiés dans la presse seront annexés au dossier de l'enquête publique avant l'ouverture de celle-ci.

L'intégralité du dossier soumis à l'enquête publique sera consultable sur le site Internet de la collectivité pendant la durée de l'enquête.

Article 5 : Déroulement de l'enquête

Le dossier soumis à l'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront consultables au siège de l'enquête, 5 rue Lafayette à La Roche-sur-Yon, pendant 15 jours consécutifs du 9 février 2026 à 9h00 au 23 février 2026 à 17h00 inclus, aux heures d'ouverture du public.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public 5 rue Lafayette à La Roche-sur-Yon pendant la durée de l'enquête publique, pour consultation des dossiers soumis à l'enquête en version numérique.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par mail à l'adresse enquetedomanalite@larochesuryon.fr ou par écrit à :

Monsieur le Commissaire-enquêteur - modification de domanialité
Hôtel de Ville et d'Agglomération
Direction Aménagement, Urbanisme, Habitat, Hébergement
Place du Théâtre
B.P. 829
85021 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

La date limite de réception des courriers et mails est fixée au 23 février 2026 à 17h00. Ceux-ci complèteront le registre d'enquête, auquel ils seront annexés.

Les courriers ou courriels reçus après la fin de l'enquête et qui de ce fait n'ont pas pu être mis à la disposition du public, ne seront pas pris en compte par le commissaire-enquêteur. La liste en est cependant dressée et jointe au rapport.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public au siège de l'enquête 5 rue Lafayette à La Roche-sur-Yon, les :

- Lundi 9 février 2026, de 9h00 à 12h00
- Lundi 23 février 2026 de 14h00 à 17h00

Article 6 : Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

Article 7 : Rapport et conclusions

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de La Roche-sur-Yon le dossier d'enquête, son rapport, ses conclusions motivées et avis.

Le public pourra consulter ce rapport, les conclusions motivées et avis, dès réception, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la commune : <http://www.larochesuryon.fr/>

Article 8 : Approbation

Le projet de modification de domanialité sera approuvé par le Conseil Municipal, en tenant compte éventuellement des observations du public, du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur.

Article 9 : Informations

Des informations concernant le dossier pourront être demandées auprès de Madame Isabelle BARON, responsable des affaires immobilières et foncières du service Planification et Politique Foncière, au 02 51 47 47 34, **uniquement** pendant toute la durée de l'enquête. En dehors de cette période, aucun élément ne pourra être communiqué.

Article 10 :

Copie du présent arrêté sera adressée :

- ✓ à Monsieur le Préfet de la Vendée,
- ✓ à Monsieur Rémi ABRIOL, commissaire enquêteur

Fait à La Roche-sur-Yon, le 17/12/2025

Signé numériquement le 17/12/2025

par LEFEBVRE Pierre

Adjoint à l'aménagement, à l'urbanisme, aux bâtiments publics, l'espace rural et la commission de sécurité



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION DE DOMANIALITE PROJET DE DECLASSEMENT COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON

Par arrêté n° 2025_Ville_2234 du 17 décembre 2025, Monsieur le Maire de LA ROCHE-SUR-YON a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui se tiendra du 9 février 2026 à 9 h 00 au 23 février 2026 inclus à 17 h00, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services techniques, 5 rue Lafayette, siège de l'enquête.

Cette enquête publique porte sur le déclassement partiel d'une portion de voirie, en vue d'aliénation, impasse des Transports.

A cet effet, Monsieur Rémi ABRIOL est désigné comme commissaire-enquêteur et recevra en personne les observations du public, les :

Lundi 9 février 2026	De 9 h 00 à 12 h 00	5 rue Lafayette, La Roche-sur-Yon
Lundi 23 février 2026	De 14 h 00 à 17 h 00	

Le dossier soumis à l'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés au siège de l'enquête publique, pendant 15 jours consécutifs aux heures d'ouverture du public, du 9 au 23 février 2026 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, par courriel à enquetedomanialite@larochesuryon.fr ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire-enquêteur – modification domanialité
Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre
Direction Aménagement, Urbanisme, Habitat, Hébergement
B.P. 829
85021 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

La date limite de réception des courriers et courriels est fixée au 23 février 2026 à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête auquel ils seront annexés.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable au siège de l'enquête, 5 rue Lafayette et sur le site internet de la collectivité <http://www.larochesuryon.fr/>
Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur ce site dans les meilleurs délais.

Des informations concernant ce dossier pourront être demandées auprès de Madame Isabelle BARON, responsable des affaires immobilières et foncières du service Planification et Politique Foncière, **uniquement** pendant la durée de l'enquête.

Dès réception, le rapport, les conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ces documents seront également consultables sur le site <http://www.larochesuryon.fr/>

Le dossier sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal en tenant compte des observations du public, du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur.

Luc BOUARD
Maire de La Roche-sur-Yon

Direction Aménagement Urbanisme Habitat Hébergement
Service Planification et Politique Foncière
Affaire suivie par Isabelle BARON
Tél. 02 51 47 47 34
Objet : Procédure d'enquête publique
Courrier recommandé avec A/R

La Roche-sur-Yon, le

Madame, Monsieur,

Par arrêté municipal n°2025_Ville_2234 du 17 décembre 2025, j'ai prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le déclassement partiel d'une portion de voirie, en vue d'aliénation, impasse des Transports.

Cette enquête se tiendra du 9 février 2026 à 9 h 00 au 23 février 2026 inclus à 17 h 00. Le commissaire enquêteur recevra les :

Lundi 9 février 2026	De 9 h 00 à 12 h 00	5 rue Lafayette 85000 LA ROCHE SUR YON
Lundi 23 février 2026	De 14 h 00 à 17 h 00	

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public 5 rue Lafayette. Il sera également consultable sur le site internet de la collectivité : (<http://www.larochesuryon.fr/>) à partir de la date d'ouverture de l'enquête.

Des informations pourront être demandées auprès de Madame Isabelle BARON, responsable des affaires immobilières et foncières du service Planification et Politique Foncière, **uniquement** pendant la durée de l'enquête.

Les remarques seront consignées dans un registre ou pourront être envoyées par courriel à l'adresse enquetedomanialite@larochesuryon.fr, ou par courrier jusqu'au 23 février 2026 à 17 h 00 à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire-enquêteur - modification de domanialité
Hôtel de Ville et d'Agglomération
Direction Aménagement, Urbanisme, Habitat, Hébergement
Place du Théâtre
B.P. 829
85021 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête, 5 rue Lafayette, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur Internet "<http://www.larochesuryon.fr/>".

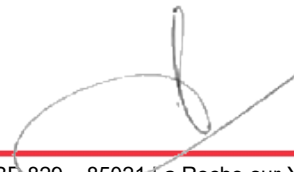
Le dossier sera approuvé par délibération du Conseil Municipal à l'issue de la procédure.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Signé numériquement le 19/12/2025

par LEFEBVRE Pierre

Adjoint à l'aménagement, à l'urbanisme, aux bâtiments publics, l'espace rural et la commission de sécurité



Suite des obsèques

Aizenay

A ceux qui l'ont connu, aimé et estimé, nous faisons part avec tristesse du décès de

Monsieur René RABILLER
Ancien AFN

survenu à l'âge de 85 ans.
De la part de ses voisins et amis.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 21 janvier 2026, à 14 h 30, en l'église d'Aizenay.**

M. Rabiller repose au funérarium, 105 route de la Roche à Aizenay. Visites uniquement l'après-midi, de 14 h à 18 h. Remerciements sincères aux personnes qui voudront bien y assister ou s'unir d'intention. Fleurs naturelles seulement.

Espace Funéraire du Littoral, Aizenay, 02 51 48 34 29

Notre-Dame-de-Riez
Saint-Herblain, Venansault

Josette et Philippe Queneau, Florence et Bruno Guillou, ses enfants et leurs conjoints; ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Delphine RENOU
née NAULLEAU
veuve de Monsieur Joseph RENOU

qui nous a quittés le vendredi 16 janvier 2026, à l'âge de 97 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 21 janvier 2026, à 14 h 30, en l'église de Notre-Dame-de-Riez,** suivie de l'inhumation au cimetière. Delphine repose au funérarium Allanic, 21 route des Borgnières à Soullans. Visites ce jour à partir de 15 h. La famille remercie très sincèrement l'ensemble du personnel de la maison de retraite de Soullans pour sa disponibilité, son écoute et son accompagnement attentionné. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La Maison des Obsèques-PF Allanic, Soullans, 02 51 35 62 78

Talmont-Saint-Hilaire

M. Henri Tortereau, son épouse; Didier, son fils et ses enfants; ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Anie TORTEREAU
née ALFRED

survenu le vendredi 16 janvier 2026, à l'âge de 82 ans.

Un dernier au revoir lui sera rendu **mercredi 21 janvier 2026, à 9 h 30, au crématorium de Vendée des Sables-d'Olonne,** suivi de la crémation.

Mme Tortereau repose au funérarium Espace Funéraire Vendéen, 403 av. de Luçon à Talmont-Saint-Hilaire. La famille remercie l'ensemble du cabinet infirmier, av. de Luçon à Talmont-Saint-Hilaire, les services Oncologie et Hématologie du CHD de La Roche-sur-Yon pour leur gentillesse et leur dévouement. Fleurs naturelles seulement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur www.espace-funeraire-vendeen.fr

*Espace funéraire vendéen
PF Talmondaïses,
Talmont-Saint-Hilaire, 02 51 90 60 82*

Cugand, L'île-d'Olonne
Montaigu-Vendée
(Saint-Hilaire-de-Loulay)

Jean Vignaud (†), son épouse; Jean-Noël et Gaëtane Vignaud, Sylviane et Philippe Carudel, Brigitte et Michel Béranger, Denis et Sylvie Vignaud, ses enfants; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Denise VIGNAUD
née FONTENEAU

survenu à l'âge de 90 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 20 janvier 2026, à 14 h 30, en l'église de Cugand,** suivie de l'inhumation au cimetière.

Denise repose au funérarium D. Retailleau, 24 bd Auguste-Durand, à Montaigu. Visites de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

La famille remercie l'ensemble du personnel de la résidence Champfleury à Vieilleveigne. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PF D Retailleau,
Montaigu-Vendée, 02 51 94 16 71*

Soullans, Le Perrier
Saint-Jean-de-Monts

M. Philbert Vrignaud (†), son épouse; Agnès, Michel et Nadine, François et Chrystelle, Nicole, ses enfants et leurs conjoints; Aurélie et Nicolas, Fabien et Audrey, Théo, Simon, Lola, ses petits-enfants et leurs conjoints; Maëva et Gabriel, ses arrière-petits-enfants; ainsi que toute la famille, vous font part du décès de

Madame Marie-Marthe VRIGNAUD
née GAUVRIT

qui nous a quittés le samedi 17 janvier 2026, à l'âge de 93 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 21 janvier 2026, à 14 h 30, en l'église de Soullans,** suivie de l'inhumation au cimetière de Soullans. Mme Vrignaud repose au funérarium Lemarchand, route de Challans à Soullans. Visites de 13 h à 20 h. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La Maison des Obsèques-PF Allanic, Soullans, 02 51 35 62 78

Poiroux

Dominique, son épouse; ses filles et sa sœur ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Maryse VRIGNON
née MICHAUD

survenu le vendredi 16 janvier 2026, à l'âge de 58 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 22 janvier 2026, à 10 h 30, en l'église Saint-Hilaire de Talmont-Saint-Hilaire,** suivie de l'inhumation au cimetière. Maryse repose au funérarium Espace Funéraire Vendéen, 403 avenue de Luçon, Talmont-Saint-Hilaire. Dons en faveur de l'association France DFT.

*Espace funéraire vendéen
PF Talmondaïses,
Talmont-Saint-Hilaire, 02 51 90 60 82*

Saint-Jean-de-Monts

Christophe, Emmanuel, Philippe, ses enfants et leurs conjoints; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur André ARROUET

survenu le vendredi 16 janvier 2026, à l'âge de 89 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 22 janvier 2026, à 10 h 30, en l'église de Saint-Jean-de-Monts,** suivie de la crémation dans l'intimité familiale aux Sables-d'Olonne. André repose au funérarium Lemarchand, 37 rue de Challans à Saint-Jean-de-Monts.

*La Maison des Obsèques
Ets Lemarchand,
St-Jean-de-Monts, 02 51 59 06 65*

Trélazé, Montreuil-Juigné

Janine Louis, son épouse; Catherine, Fabricia, Corinne et Bernard, ses filles et son gendre; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Bernard LOUIS

survenu le vendredi 16 janvier 2026, à l'âge de 90 ans.

Un hommage sera célébré **mercredi 21 janvier 2026, à 13 h 30, au crématorium de Montreuil-Juigné.**

Bernard repose à la Maison funéraire des pompes funèbres Daviaud à Saint-Georges-sur-Loire. La famille remercie le personnel soignant de l'EHPAD de Saint-Georges-sur-Loire pour sa gentillesse et son accompagnement. Fleurs naturelles seulement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PF Daviaud,
St-Georges-sur-Loire, 02 41 72 20 71*

Ombree-d'Anjou (Chazé-Henry)
Sèvremoine
(Saint-Germain-sur-Moine,
Le Longeron)

Renazé, Segré-en-Anjou Bleu

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Madeleine GASTINEAU
née TOUPLIN

survenu dans sa 99^e année. De la part de : M. Henri Gastineau (†), son épouse; Henri et Martine Gastineau, Marie-Madeleine et Bernard Gandon, Bernadette et Patrick Langlois, Martine et Jean-Raymond Barbeau, Isabelle et Jean-Loup Jovanovic, ses enfants; ses 14 petits-enfants, ses 26 arrière-petits-enfants et 2 arrière-arrière-petits-enfants et toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 21 janvier 2026, à 15 heures, en l'église de Chazé-Henry de Ombree-d'Anjou.** Madeleine repose à la Maison funéraire Amab de Pouancé. Visites de 14 h à 18 h. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*Anjou Bleu Funéraire- PF Amab,
Ombree d'Anjou, 02 41 92 11 02*

Nort-sur-Erdre, Pontchâteau
Saint-Mathurin (85)

Martine Villain, son épouse; Estelle et Gildas Calvez, Alexandre et Katia Villain, ses enfants; Maxime, Thiphany, Lou-Anne, Noah, Séréna, Amaël, Miya, Yanis, ses petits-enfants; ses arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Roland VILLAIN

survenu à l'âge de 74 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 23 janvier 2026, à 10 h 30, en l'église de Nort-sur-Erdre.** Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur www.pompes-funbres-martinez.fr

*PF Martinez - Funéplus,
Nort-sur-Erdre, 02 40 72 14 14*

La parution des avis d'obsèques est prioritaire
Celle des remerciements peut se trouver décalée

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr
Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Ville des Sables-d'Olonne

Musée de l'Abbaye de Sainte-Croix :
manutention et transfert des collections

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : ville des Sables-d'Olonne.
Numéro national d'identification : Siret : 2000821390011.
Ville : Les Sables-d'Olonne - Code postal : 85100.
Groupeur de commande : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Mme Carmen Perez.
Adresse mail du contact : carmen.perez@isoaggllo.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 51 23 16 00.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Capacité technique et professionnelle :
- une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années,
- une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique,
- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 13 février 2026 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : musée de l'Abbaye de Sainte-Croix : manutention et transfert des collections.
Code CPV principal : 63120000-6.
Type de marché : travaux.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : transport.
Lieu principal d'exécution du marché : 85100.
Durée du marché (en mois) : 12.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : non.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : oui.
Détails sur la visite :
Dates des visites :
- 23 janvier 2026 : 10 h 00 ou 14 h 00,
- 26 janvier 2026 : 10 h 00 ou 14 h 00.
Contact pour rendez-vous : Audrey Gautron, 02 51 32 01 16.
audrey.gautron@lessablesdolonne.fr

Santé

Le préjudice d'anxiété suppose une vraie exposition au risque

Le préjudice d'anxiété suppose une exposition significative à un risque. Toute exposition à un produit toxique durant une carrière ne suffit pas pour une indemnisation. C'est au juge de décider si le salarié a été exposé de manière significative et durable. En octobre 2021, la Cour de cassation a étendu la possibilité d'invoquer un préjudice d'anxiété à toutes les expositions toxiques ou nocives. Des troubles psychologiques liés au risque doivent aussi être prouvés. (Cass. Soc, 4.9.2024, R 22-20.917)

La centrale des marchés
par MEDIALEX

Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics.

lacentraledesmarches.com

Avis administratifs

Commune de LA ROCHE-SUR-YON
Modification de domanialité
Projet de déclassement

AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2025_Ville_2234 du 17 décembre 2025, M. le Maire de La Roche-sur-Yon a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 9 février 2026 à 9 h 00 au 23 février 2026 inclus à 17 h 00, aux horaires d'ouverture au public aux services techniques, 5, rue Lafayette, 85000 La Roche-sur-Yon, siège de l'enquête.
L'enquête porte sur le déclassement partiel d'une portion de voirie, en vue d'amélioration, impasse des Transports.

Le commissaire enquêteur, M. Abriol, recevra le public au siège de l'enquête les :
- 9 février 2026 de 9 h 00 à 12 h 00,
- 23 février 2026 de 14 h 00 à 17 h 00.
Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable au siège de l'enquête et sur le site internet de la ville : <http://www.larochesuryon.fr/>
Les observations pourront être consignées jusqu'au 23 février 2026 à 17 h 00, adressées par mail : enquetedomanialite@larochesuryon.fr ou par courrier à : M. le Commissaire enquêteur, modification de domanialité, Hôtel de Ville et d'Agglomération, Direction aménagement, urbanisme, habitat, hébergement, place du Théâtre, BP 829, 85021 La Roche-sur-Yon cedex.
Des informations pourront être demandées à Mme Baron, responsable des affaires immobilières et foncières du service planification et politique foncière, uniquement pendant la durée de l'enquête.
Le rapport complet du commissaire enquêteur sera consultable pendant un an. Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Maire de La Roche-sur-Yon.

Notre territoire
UN SERVICE
100% GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM
SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

Vie des sociétés

CONSULTANTS
EXPERT-COMPTABLE

STYL' PARQUET
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 11, rue Eugène-Chevreul
85100 LES SABLES-D'OLONNE
847 582 434 RCS La Roche-sur-Yon

AUGMENTATION
DU CAPITAL SOCIAL

Par décision du 1er décembre 2025, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 96 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : le capital social est fixé à la somme de trois mille euros (3 000 euros). Il est divisé en trois cents (300) parts sociales de dix (10) euros, chacune, toute de même catégorie et entièrement attribuées à l'associé unique.
Nouvelle mention : le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-dix-neuf mille euros (99 000 euros). Il est divisé en trois cents (300) parts sociales de trois cent trente euros (330), chacune, toute de même catégorie et entièrement attribuées à l'associé unique.
Les articles 9 et 10 des statuts ont été modifiés en conséquence.

*Pour avis
La Gérance.*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 14 janvier 2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : YF Espace Détente.
Objet social : la vente de piscines, spas, accessoires, équipements techniques, systèmes de filtration, produits d'entretien et tout matériel lié à l'univers de la piscine et du bien-être ; le conseil, l'assistance, l'étude de projets et l'accompagnement des clients dans la réalisation de leurs installations ; la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, entreprises industrielles, commerciales ou artisanales, par tous moyens, directement ou indirectement, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, ainsi que la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.
Siège social : Zone Commerciale Sud-Avenue, ZA Roche Sud, RD 747, 85000 La Roche-sur-Yon.
Capital : 5 000 euros.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS La Roche-sur-Yon.
Président : Mme Frédérique Joubert, demeurant 6, rue Marcel-Pagnol, 85430 Aubigny-les-Clouzeaux.
Directeur général : M. Yann Crépeau, demeurant 15 quater, rue des Douves, 85150 Vairé.
Admission aux assemblées et droits de votes : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

*Frédérique JOUBERT
et Yann CRÉPEAU.*

ouest-france
obsèques

De nombreux services pour rendre hommage

Offrande de fleurs, dons, dépôt de condoléances, plantation d'arbres sur avis-de-deces.ouest-france.fr

ouest-france

Société « Ouest-France » S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.

Siège social : 10 rue du Breil - 35000 Rennes
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Adresse postale : 10 rue du Breil
35051 Rennes cedex 9

Rédaction de Paris : 91 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication : M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef : M. Philippe Boissonnat, Mme Laetitia Greffié, M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire : MM. François-Xavier Lefranc, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance : MM. David Guiraud, Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente Valérie Cottereau, Elsa Da Costa, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard, Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA (Société d'investissements et de participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 416 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé). Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale : Additi média
Tél. 02 19 29 04 27. additi-media.fr

Commission paritaire n° 0630 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10 rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Tirage du lundi 19 janvier 2026 : 435 661

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Que recherchez-vous ?

Accueil > À la une > En bref > **Modifications de domanialité**

ESPACE PUBLIC

/ MODIFICATIONS DE DOMANIALITÉ

 **15 janvier 2026**

La Ville de La Roche-sur-Yon procède à des modifications de domanialité et ouvre une enquête publique du 9 au 23 février.

SERVICES MUNICIPAUX

Site La Fayette

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Régulation des perceptions de parking pour les véhicules
à usage particulier de la commune de La Roche-sur-Yon

CONSULTATION DU PUBLIC
SAS REVAL
Construction d'un centre de traitement des déchets
à La Roche-sur-Yon

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PROJET DE DÉCLASSEMENT
D'UN BIEN DE LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON

USAGERS SUSPECTS



PRIS À LA ROCHE-SUR-YON

2 m
1 m 60

MAIRIE ANNEXE St ANDRE D'ORNAY

28



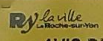
Mairie de Quartier
Saint-André d'Ornay
Horaires d'ouverture
du mardi



PANNEAU
D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
MODIFICATION DE COMMUNAUTE
PROJET DE DECLASSERMENT
COTIERE DE LA SOCIÉTÉ YON

Le projet de loi n° 2017-2033 du 29 décembre 2017, relatif à la réforme de l'Etat, a été adopté par l'Assemblée nationale le 29 décembre 2017. Ce projet de loi a pour objet de modifier le statut des communes et de créer de nouvelles communes. Le projet de loi n° 2017-2033 du 29 décembre 2017, relatif à la réforme de l'Etat, a été adopté par l'Assemblée nationale le 29 décembre 2017. Ce projet de loi a pour objet de modifier le statut des communes et de créer de nouvelles communes. Le projet de loi n° 2017-2033 du 29 décembre 2017, relatif à la réforme de l'Etat, a été adopté par l'Assemblée nationale le 29 décembre 2017. Ce projet de loi a pour objet de modifier le statut des communes et de créer de nouvelles communes.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION DE DOMANALITE
PROJET DE DECLASSERMENT
COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON

Pur article n° 2018-1066-2234 du 13 décembre 2018, Monsieur le Maire de LA ROCHE-SUR-YON a autorisé l'ouverture d'une enquête publique, qui se déroule du 8 février 2020 à 9 h 00 au 23 février 2020 inclus à 17 h00, sur plans et notes techniques d'ouverture au public des services techniques, 5 rue Lafayette, siège de l'enquête.

Cette enquête publique porte sur le classement partiel d'une portion de voie, en vue d'élargir, l'impasse des Tranchées.

A cet effet, Monsieur Mami-ABDOU, est désigné comme commissaire-enquêteur et recevra en personne les observations au siège de :

Lundi 9 février 2020 de 9 h 00 à 17 h 00 5 rue Lafayette, La Roche-sur-Yon
Lundi 23 février 2020 de 9 h 00 à 17 h 00

La dossier soumis à l'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à remplir sous pli cacheté, sont et seront par le commissaire-enquêteur, seront déposés au siège de l'enquête publique, pendant 15 jours consécutifs, aux heures énoncées au paragraphe ci-dessus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et compléter ses observations sur le registre d'enquête, par courrier à commissaire-enqueteur@la-roche-sur-yon.fr, en les adressant par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire-enquêteur - modification urbanisme
Place de l'Union de l'Agglomération
Direction Aménagement, Urbanisme, Habitat, Hébergement
B.P. 893
85221 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

La date limite de réception des courriers et rapports est fixée au 23 février 2020 à 17h00. Ceux-ci constitueront le dossier de dossier de l'enquête publique.

Toutefois, le dossier de l'enquête publique, se trouve être consultable au siège de l'enquête, 5 rue Lafayette et sur le site internet de la collectivité www.la-roche-sur-yon.fr et ce dès lors les meilleurs délais.

Des informations concernant ce dossier pourront être demandées auprès du Maire ou Madame Isabelle BAIRON, responsable des affaires communales et chargée du service Planification et Politique Foncière, uniquement pendant la durée de l'enquête.

Une attention, le rapport, les conclusions relatives et avis du commissaire-enquêteur seront joints à la consultation du public pendant et sur le siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ces documents seront également consultables sur le site www.la-roche-sur-yon.fr

Le dossier sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal en tenant compte des observations du public, au rapport et des conclusions relatives et avis du commissaire-enquêteur.

Luc BOULARD
Maire de La Roche-sur-Yon

Etat de validé à l'urbanisme - Place de l'Union - 85200-3000 La Roche-sur-Yon Cedex
Tel : 02 41 41 41 41 - www.la-roche-sur-yon.fr

